



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien regroupant cinq éoliennes et deux postes de livraison situé sur la commune de Renneville (08220) présentée par la SCS Enertrag Ardennes I - 4-6 rue des Chauffours - Cap Cergy Bâtiment B - 95015 Cergy-Pontoise**

En application des dispositions du code de l'environnement, et par arrêté préfectoral n°2021-070 du 11 février 2021, une enquête publique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de **33 jours**, du **lundi 15 mars 2021 au vendredi 16 avril 2021 inclus**. Ce parc éolien se compose de cinq éoliennes et deux postes de livraison implanté sur la commune de Renneville. La puissance totale maximale du parc sera de 18 MW pour une hauteur maximale de mât des éoliennes comprise entre 90 et 120 m, et une hauteur sommitale maximale (pales à la verticale) comprise entre 150 et 180 m.

Au terme de la procédure, le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande. Celle-ci prend la forme d'un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou d'un refus d'autorisation.

M. Frédéric PIERROT, professeur de sciences de la vie et de la terre, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. En cas d'empêchement du commissaire enquêteur, le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par lui ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Renneville.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment un avis de la mission régionale d'autorité environnementale et une étude d'impact se rapportant à l'objet de l'enquête est consultable :

- sur le site internet des services de l'État <http://www.ardennes.gouv.fr> / onglet : Politique publique / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE),

- sur un poste informatique en mairie de Renneville aux heures habituelles d'ouverture au public (lundi de 09h00 à 12h00 et le jeudi de 13h30 à 17h30),

- sur support papier en mairie de Renneville, aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur.

Le public pourra, jusqu'à la clôture de l'enquête (vendredi 16 avril 2020 à 19h00), formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/2347>, et par courriel à l'adresse suivante : [enquete-publique-2347@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2347@registre-dematerialise.fr) Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé, à la même adresse.

- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire enquêteur Les Balossiers - mairie de Renneville - 3 rue du Four - 08220 Renneville. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre tenu à disposition au siège de l'enquête.

- directement sur le registre d'enquête à feuillets non-mobles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur en mairie de Renneville aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur, à :

Lundi 15 mars 2021 de 16h00 à 18h00

À la mairie de Renneville (salle annexe de la mairie)

Vendredi 26 mars 2021 de 16h00 à 18h00

Samedi 10 avril 2021 de 10h00 à 12h00

Vendredi 16 avril 2021 de 17h00 à 19h00

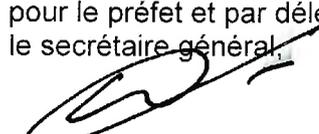
Compte tenu de la pandémie de COVID19, l'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier ou du dépôt des observations sur le registre.

Le rapport final et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans la commune d'implantation, sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes sus-mentionné, et à la Préfecture des Ardennes pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Matthieu DELPLA, personne responsable du projet à l'adresse suivante : 4-6 rue des Chauffours, Cap Cergy Bâtiment B à Cergy-Pontoise (95015) ou par courriel à : [matthieu.delpla@enertrag.com](mailto:matthieu.delpla@enertrag.com) ou à la Préfecture des Ardennes - direction de la coordination et de l'appui aux territoires - bureau des procédures environnementales - 1, place de la Préfecture - BP60002 - 08005 Charleville-Mézières.

Charleville-Mézières, le **11 FEV. 2021**

le préfet  
pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

  
Christian VEDELAGO